

SNU- ipp

FSU

SNUipp

Syndicat National
Unitaire
des Instituteurs,
Professeurs des
écoles
et PEGC

3 impasse St Vincent

70000 Vesoul

tél/fax :

03 84 75 34 53

e-mail :

snu70@snuipp.fr

Section

de la

Haute-Saône

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La présence dans notre département de deux organisations différentes de la semaine scolaire soulève la question de l'organisation du remplacement. Nous observons que, dans chaque circonscription, les IEN cherchent des solutions particulières. Nous observons aussi, lorsque nous avons connaissance de certains projets, que nos collègues titulaires remplaçants sont traités comme des variables d'ajustement avec très peu de considération pour leur vie hors de l'école, et que des accommodements sont pris avec les textes réglementaires.

Comment organiser sa vie personnelle avec sa famille quand, ici, on vous prévient le lundi d'une astreinte pour le mercredi suivant ou qu'ailleurs on vous informe la veille ou l'avant-veille de la possibilité de prendre un jour de récupération ?

Au SNUipp-FSU 70, nous ne pouvons accepter de voir traiter nos collègues remplaçants ainsi. Ils ne sont pas responsables de l'immense bazar que la réforme Peillon a causé dans l'organisation des écoles. Ils ne doivent pas en payer le prix au détriment de leur vie privée et familiale.

Le SNUipp-FSU 70 demande que des principes soient posés dans le respect de nos collègues :

- Le choix d'organisation du remplacement des mercredis matins doit être le même sur tout le département.
- Seuls les collègues volontaires doivent être concernés par le travail du mercredi matin.
- Ces collègues volontaires doivent être informés de l'organisation de leur service pour l'ensemble de l'année scolaire de manière à leur permettre d'anticiper et d'organiser leur vie familiale.
- Pour les mêmes raisons, les collègues qui assurent ces astreintes doivent pouvoir prendre leurs journées de récupération en fonction de leur choix (sauf période particulière de déficit de remplaçants, bien entendu).

Ces questions concernant l'organisation du service de nos collègues sont graves et urgentes.

En conséquence, nous vous demandons une audience dans les délais les plus rapides afin d'en débattre avec vous et d'obtenir une organisation des services qui, tout en permettant le bon fonctionnement du service, soit respectueuse des textes réglementaires et de la vie personnelle de nos collègues.

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en l'assurance de notre attachement au service public d'éducation.

Sabine GUYON, Olivier MAGAGNINI,
co-secrétaires du SNUipp-FSU 70